

EXAMEN TAXI / VTC – Département de Loire-Atlantique**Session RATTRAPAGE ADMISSION TAXI – 23 JUIN 2026**

*Dans le cadre du règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD), la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région des Pays de la Loire ne publie plus vos données personnelles. Vous êtes, de ce fait, identifié(e) grâce à votre n° d'inscription attribué par la plateforme **EXAMEN T3P** lors de votre inscription.*

« EN AUCUN CAS, IL NE PEUT Y AVOIR D'ERREUR DANS L'ORDRE DES CHIFFRES »

Numéro de dossier	Type	Décision		Numéro de dossier	Type	Décision
72200	TAXI	ADMIS		39507PE2	TAXI	ADMIS
40915PE3	TAXI	NON ADMIS		73233PE1	TAXI	NON ADMIS

A Sainte Luce sur Loire, le 24 juillet 2026

Le Président de la Chambre de Métiers
et de l'Artisanat de Niveau Départemental
Loire-Atlantique



Frédéric BRANGEON